

ASSEMBLEE DE CORSE

DELIBERATION N° 17/188 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE ACTANT LA PROLONGATION DE LA COMMISSION AD HOC RELATIVE A L'ETUDE DE LA FAISABILITE D'UN REVENU DE BASE ET A LA POSSIBILITE D'EN EXPERIMENTER LA MISE EN ŒUVRE EN CORSE

SEANCE DU 30 JUIN 2017

L'An deux mille dix-sept et le trente juin, l'Assemblée de Corse, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Guy TALAMONI, Président de l'Assemblée de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

ARMANET Guy, BENEDETTI François, BIANCUCCI Jean, BORROMEI Vanina, CANIONI Christophe, CASALTA Mattea, CASANOVA-SERVAS Marie-Hélène, CESARI Marcel, CHAUBON Pierre, COLOMBANI Paul-André, COMBETTE Christelle, CORDOLIANI René, FAGNI Muriel, GUIDICELLI Lauda, GUISEPPI Julie, MURATI-CHINESI Karine, NADIZI Françoise, NIVAGGIONI Nadine, ORSONI Delphine, OTTAVI Antoine, POLI Laura Maria, PONZEVERA Juliette, PROSPERI Rosa, PUCCI Joseph, RISTERUCCI Josette, SANTUCCI Anne-Laure, SIMEONI Marie, STEFANI Michel, TALAMONI Jean-Guy, TOMA Jean, TOMASI Petr'Antone, VANNI Hyacinthe

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

M. BERNARDI François à Mme FAGNI Muriel
M. BUCCHINI Dominique à M. STEFANI Michel
M. LEONETTI Paul à Mme PROSPERI Rosa
M. PARIGI Paulu Santu à M. CESARI Marcel

ETAIENT ABSENTS : Mmes et MM.

BARTOLI Marie-France, BARTOLI Paul-Marie, FILIPPI Marie-Xavière, GRIMALDI Stéphanie, GIACOBBI Paul, GUIDICELLI Maria, LACOMBE Xavier, MARIOTTI Marie-Thérèse, MONDOLONI Jean-Martin, OLIVESI Marie-Thérèse, de ROCCA SERRA Camille, ROSSI José, SANTINI Ange, SANTONI-BRUNELLI Marie-Antoinette, TATTI François.

L'ASSEMBLEE DE CORSE

VU le code général des collectivités territoriales, titre II, livre IV, IV^{ème} partie,

SUR rapport du Président de l'Assemblée de Corse,

APRES avis de la Commission Permanente de l'Assemblée de Corse,

APRES EN AVOIR DELIBERE

ARTICLE PREMIER :

PREND ACTE du rapport du Président de l'Assemblée de Corse, tel qu'il figure dans le document joint en annexe.

ARTICLE 2 :

DECIDE de prolonger de six mois la durée de la commission ad hoc relative à l'étude de la faisabilité d'un revenu de base et à la possibilité d'en expérimenter la mise en œuvre en Corse.

ARTICLE 3 :

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité Territoriale de Corse.

AJACCIO, le 30 juin 2017

Le Président de l'Assemblée de Corse,

Jean-Guy TALAMONI

ANNEXE

RAPPORT DU PRESIDENT DE L'ASSEMBLEE DE CORSE

Par délibération n° 17/017 AC du 27 janvier 2017 notre Assemblée décidait de créer une commission ad hoc chargée d'étudier la faisabilité d'un revenu de base en Corse et la possibilité d'en expérimenter la mise en œuvre. Le revenu de base semblait alors être une piste à explorer comme une réponse possible aux défis qui se posent à la Corse : lutte contre la pauvreté, construction d'un modèle de société, impact de la transition technologique sur le travail et sur l'emploi.

Par la suite, le thème de la commission a été inscrit dans le plan de lutte contre la précarité voté le 30 mars 2017, qui prévoyait deux fiches action concernant d'une part un audit sur les aides sociales en Corse, d'autre part l'étude des avantages et des inconvénients d'un revenu universel.

À ce stade, je souhaitais vous faire part de l'avancée de la réflexion de la commission, des recherches et des démarches qui ont été entreprises, ainsi que de la suite qu'il convient de donner à ce travail.

Depuis le mois de janvier la commission s'est réunie à deux reprises.

La première réunion s'est tenue le 17 mars 2017. Ont été conviés tous les membres de droit de la commission ainsi que les deux conseils départementaux, les Caisses d'Allocations Familiales (CAF) de Corse et l'INSEE. L'ordre du jour a porté sur la structure de l'emploi en Corse, sur la pauvreté monétaire ainsi que sur les minima sociaux. L'objectif était d'avoir une vue la plus exhaustive possible de l'aide sociale et une connaissance précise du profil des bénéficiaires des prestations. Cette première réunion a révélé que les dispositifs d'aides sociales étaient d'une extrême complexité, de l'aveu même des professionnels, complexité qui a pour conséquence entre autres choses, un non recours accru. Les bénéficiaires renoncent en effet à faire valoir leurs droits, par crainte d'éventuelles contreparties et du fait de la lourdeur des démarches. Selon le directeur de la CAF de Corse-du-Sud le non-recours se monte à 50 % pour le RSA (Revenu de Solidarité Active) sur l'ensemble de l'île, une partie de celui-ci étant due à l'exclusion numérique et à la multiplicité des procédures.

Comme il s'est avéré que la connaissance globale des aides sociales était difficile à appréhender, la commission a estimé qu'il serait utile de mener une étude approfondie sur ce sujet. C'est la raison pour laquelle par courrier du 30 mars 2017 adressé au Président de l'ADEC, j'ai sollicité l'appui de « Corsica statistica », aux fins de réaliser une étude couvrant tous les types d'allocations et de prestations sociales existants, les montants par allocation et prestation ainsi que leur montant total, le nombre de bénéficiaires par type d'allocations et de prestations, pour l'ensemble de la Corse. Cette étude devrait être finalisée dans la première quinzaine du mois de juillet et sera présentée à la commission.

La seconde réunion s'est tenue le 26 juin 2017. Il s'agissait de connaître ce que signifiait la notion de revenu universel, sachant qu'elle donne lieu à des interprétations et des déclinaisons diverses. Au cours de cette séance, élargie au Conseil Economique, Social et Culturel de Corse (CESC), à l'Assemblea di a Giuventù, en y associant les Caisses d'Allocations Familiales (CAF) et la Mutualité

Sociale Agricole (MSA), Marc de BASQUIAT, ingénieur économiste, président de l'Association pour l'Instauration d'un Revenu d'Existence (AIRE), co-fondateur du Mouvement Français pour le Revenu de Base (MFRB) a présenté le revenu universel dans ses fondements philosophiques. Puis, tout en démontrant les limites du système socio-fiscal actuel, il a exposé les apports théoriques de son association ainsi que l'existence de possibilités d'expérimentation en Corse.

Ces deux réunions ont permis de faire un constat, qui ne peut qu'inciter à faire évoluer un système dont l'efficacité a été remise en cause, y compris par les intervenants institutionnels.

Tout d'abord, selon les intervenants entendus par la commission, les dispositifs actuels semblent peu lisibles et soumis à de nombreuses contraintes, bien que chaque prestation sociale ait une justification. Chacune correspond en effet à un objectif précis pour résoudre, à un moment donné, une problématique particulière. Le principal reproche adressé à ces dispositifs d'aides sociales, c'est qu'ils sont nombreux, parfois inaccessibles et pas toujours en cohérence les uns avec les autres. Le système est ainsi d'une telle complexité que les responsables politiques hésitent à en rectifier ne serait-ce même qu'une infime partie, tant il apparaît hasardeux d'en mesurer toutes les répercussions.

Ensuite, la complexité se double de lourdeurs administratives. Les aides sont quérables et non portables, autrement-dit leur perception n'est pas automatique.

Cela nécessite d'envoyer de nombreux courriers, de remplir de longs imprimés et d'effectuer de nombreux déplacements. Un seul exemple illustre cette situation : le RSA. Pour l'obtenir alors que l'on en est bénéficiaire de droit, il faut répondre à de nombreuses questions parfois embarrassantes, intrusives.

La crainte de la stigmatisation conduit également au renoncement. Il faut souvent maîtriser la langue administrative et les outils informatiques. Les démarches classent les demandeurs dans la catégorie « pauvres ». Par pudeur ou par ignorance, nombre de bénéficiaires corses ne collectent pas les prestations auxquelles ils ont pourtant droit. Dans ces conditions le taux de non-recours n'est pas surprenant.

Enfin, les contrôles *a posteriori* et les méthodes coercitives font peser, selon les dires des responsables des CAF et de la MSA, des suspicions de fraude qui ostracisent les populations les plus vulnérables.

Le non-recours a également un impact sur le fonctionnement des services publics. La multiplicité des dispositifs d'aide génère des frais d'administration élevés. Les dépenses de fonctionnement des organismes chargés du contrôle, dont les actions ne sont pas concertées, restent importantes. Le non recours à la Couverture Maladie Universelle (CMU), pour des raisons administratives, entraîne une surutilisation des urgences pour des soins quotidiens.

Quant au coût humain, il est inestimable car il est générateur d'exclusions, il accentue la précarité et précipite dans la misère ceux qui sont le plus dans le besoin.

Ce constat est largement partagé, y compris hors de Corse. Dans son rapport d'octobre 2016, la mission d'information du Sénat, préconisait une simplification afin de réduire les coûts d'administration.

Le revenu universel n'apparaît pas en mesure, à lui seul, de solutionner la pauvreté monétaire. En revanche, comme le souligne la mission du Sénat : « Face à la transformation des emplois sous l'effet de l'automatisation et du numérique, à la persistance de poches de pauvreté malgré un système très développé de minima sociaux et à la permanence de phénomènes de trappe à inactivité, ... le revenu de base pourrait présenter une réponse intéressante. ». Selon la mission, un revenu universel rendu aussi simple, lisible et accessible que possible, serait de nature à résoudre les problèmes de perception et d'administration, et à gommer les effets de la complexité.

La suite immédiate aux travaux de la commission sera l'étude que « Corsica Statistica » rendra prochainement. Pour l'avenir, il est primordial que le débat sur le revenu universel puisse se dérouler dans la sérénité car il appréhende des dimensions socio-économiques et philosophiques. Il interpelle indirectement sur ce qu'une société place au cœur de son projet, l'éducation, la santé, le logement, le bien-être au travail, le droit à vivre dignement dans une société en mutation. Il incite à réfléchir sur les paradigmes et la valeur, autre que monétaire, qu'il convient de donner au travail.

Si telle est l'option de l'Assemblée de Corse, toute expérimentation éventuelle devra répondre à des questions de fond sur la solidarité et l'équité, l'efficacité de la lutte contre la précarité, la résolution de la problématique du non-recours.

Il est donc essentiel de procéder avec rigueur. Il existe en effet de nombreux dispositifs qui, même s'ils sont imparfaits, répondent à des situations sociales précises. Il existe aussi un système fiscal sur lequel nous entendons agir dans le cadre de nos propositions pour un Statut fiscal et social.

Il y a d'ores et déjà des pistes dont la commission a pu prendre connaissance lors de sa dernière réunion, mais qu'il convient d'approfondir afin d'en définir les contours, d'en étudier la faisabilité et de déterminer les périmètres des éventuelles expérimentations. Pour ce faire, nous devons mobiliser un maximum de compétences : l'Université de Corse, certains organismes comme la CAF ou la MSA qui participent déjà aux travaux de la commission, et des expertises extérieures à l'île.

La réflexion n'en est qu'à ses débuts. C'est la raison pour laquelle je sollicite la prolongation de la commission ad hoc pour une durée supplémentaire de six mois.

J'ai d'ores et déjà saisi le Conseil Economique, Social et Culturel de Corse ainsi que l'Assemblea di a Giuventù pour leur demander d'enrichir le sujet de leurs contributions.

Je vous serais obligé de bien vouloir en délibérer.